

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



## SeaForce 90

### 1. Identification de la préparation et de la société

<b>Nom et/ou code produit</b>	: SeaForce 90
<b>Étiquette No.</b>	: 1540
<b>Fournisseur/Fabricant</b>	: Jotun France S.A. 22/24 Rue Du President Wilson Bat. A 92300 Levallois Perret
	Tel: +33 1 45 19 38 80 (mar.) Tel: +33 1 45 19 38 81 (prot) Tel: +33 1 45 19 38 82 (deco) Tel: +33 1 45 19 38 84 (fin.) Fax: +33 1 45 19 38 94 SDSJotun@jotun.no
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	: SHE Dept. Jotun AS, Norway +47 33 45 70 00
<b>Utilisation du produit</b>	: Revêtements divers: Antifouling. Finition antialissure. Phase solvant.

### 2. Identification des dangers

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Inflammable.

Toxique par inhalation. Nocif par contact avec la peau et par ingestion. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



Toxique



Dangereux pour l'environnement

Satisfait aux dispositions de la Convention de l'OMI sur les systèmes antialissure (AFS/CONF/26)

### 3. Composition/informations sur les composants

**Substances présentant un danger pour la santé ou pour l'environnement au regard de la directive sur les substances dangereuses 67/548/EEC**

Nom chimique*	Numéro CAS	Numéro CE	% en poids	Classification
oxyde de cuivre (I)	1317-39-1	215-270-7	25 - 50	Xn; R22 N; R50/53
xylène	1330-20-7	215-535-7	10 - 25	R10 Xn; R20/21 Xi; R38
oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5	10 - 25	N; R50/53
Colophane	8050-09-7	232-475-7	10 - 25	R43
zinebe	12122-67-7	235-180-1	2.5 - 10	Xi; R37 R43 N; R50/53
éthylbenzène	100-41-4	202-849-4	2.5 - 10	F; R11 Xn; R20
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1	1 - 2.5	R10
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	64742-95-6	265-199-0	1 - 2.5	R10 Xn; R20, R65 Xi; R37 R66 N; R51/53
bis(1-hydroxy-1h-pyridine-2-thionato-o,s)copper	14915-37-8	238-984-0	1 - 2.5	T+; R26 Xn; R22 Xi; R41, R38 N; R50

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## 4. Premiers secours

### Premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, eau pulvérisée.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Recommandations** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13).
- Déversement accidentel** : Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

**Remarque** : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

## 7. Manipulation et stockage

- Manipulation** : Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle. En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable. Pour dissiper l'électricité statique pendant le transfert, mettre les fûts à la masse et les relier au contenant de réception à l'aide de tresses de mise à la masse. Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur. Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de matières particulaires, de brume et de brouillard générés par l'application de cette préparation. Éviter d'inhaler la poussière de ponçage. Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).  
Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.  
Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.  
Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

- Stockage** :
- Stocker conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.
  - Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.
  - Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

## 8. Contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Mesures techniques** :
- Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

<u>Nom des composants</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
xylène	<b>INRS (France, 6/2006). Absorbé par la peau. Notes: valeurs limites réglementaires indicatives</b> VLE: 442 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). VLE: 100 ppm 15 minute(s). VME: 221 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). VME: 50 ppm 8 heure(s).
Colophane	<b>INRS (France, 6/2004). Notes: indicatives</b> VME: 0,1 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: Toutes formes
éthylbenzène	<b>INRS (France, 6/2006). Absorbé par la peau. Notes: valeurs limites réglementaires indicatives</b> VME: 100 ppm 8 heure(s). VME: 442 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). VLE: 884 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). VLE: 200 ppm 15 minute(s).
1-méthoxy-2-propanol	<b>INRS (France, 6/2006). Absorbé par la peau. Notes: valeurs limites réglementaires indicatives</b> VLE: 568 mg/m <sup>3</sup> 15 minute(s). VLE: 150 ppm 15 minute(s). VME: 375 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). VME: 100 ppm 8 heure(s).
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	<b>INRS (France).</b> VME: 150 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s).
bis(1-hydroxy-1h-pyridine-2-thionato-o,s)copper	<b>Arch Chemicals (Europe, 2002).</b> TWA: 0,35 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s).

### Équipement de protection individuelle

- Système respiratoire** :
- Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués. Utiliser un masque respiratoire avec charbon actif et filtre poussière lors de la pulvérisation du produit. (comme la combinaison de filtres A2-P3). Dans les espaces confinés, porter un appareil respiratoire à air frais ou comprimé. Lors de l'utilisation de rouleau ou de brosse, utiliser des filtres à charbon actif.
- Peau et corps** :
- Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

- Mains** : Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants: gants: alcool polyvinylique ou nitrile.
- Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.
- Pour le bon choix de la matière des gants, avec comme critères: la résistance chimique et le temps de pénétration, demander conseil au fournisseur de gants.
- L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.
- Yeux** : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

- État physique** : Liquide.
- Odeur** : Caractéristique.
- Couleur** : Teintes diverses.
- Point d'éclair** : Coupe fermée: 28°C (82,4°F)
- Masse volumique** : 1.75 g/cm<sup>3</sup>
- Limites d'explosivité** : 1.1 - 13.7%
- Solubilité** : Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

## 10. Stabilité et réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

## 11. Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 2 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Contient du (de la) Colophane, zinebe. Peut déclencher une réaction allergique.

## 12. Informations écologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition
--------------------------	------	----------	---------	------------

**SeaForce 90**

oxyde de cuivre (I)	Mortalité	Aiguë CE50 0,042 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia similis	48 heures
	Mortalité	Aiguë CL50 0,075 mg/L Eau douce	Poisson - Zebra danio - Danio rerio	96 heures
	Mortalité	Aiguë CL50 >173 ppb Eau de mer	Poisson - Sheepshead minnow - Cyprinodon variegatus	96 heures
xylène	Mortalité	Aiguë CL50 8500 ug/L Eau de mer	Crustacés - Daggerblade grass shrimp - Palaemonetes pugio	48 heures
	Mortalité	Aiguë CL50 3300 à 4093 ug/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss	96 heures
oxyde de zinc	Mortalité	Aiguë CL50 1,1 à 2,5 ppm Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	Mortalité	Aiguë CL50 98 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
zinebe	Mortalité	Aiguë CL50 180 ppm Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus	96 heures
	Mortalité	Aiguë CL50 970 à 1800 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	Mortalité	Aiguë CL50 250000 ug/L Eau douce	Poisson - Harlequinfish, red rasbora - Rasbora heteromorpha	96 heures
éthylbenzène	Intoxication	Aiguë CE50 2930 à 4400 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	Mortalité	Aiguë CL50 4200 ug/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss	96 heures
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	-	Aiguë CE50 <10 mg/L	Daphnie	48 heures
	-	Aiguë CI50 <10 mg/L	Algues	72 heures
	-	Aiguë CL50 <10 mg/L	Poisson	96 heures
bis(1-hydroxy-1h-pyridine-2-thionato- o,s)copper	-	Aiguë CE50 0,022 mg/L	Daphnie	48 heures
	-	Aiguë CI50 0,035 mg/L	Algues	120 heures
	-	Aiguë CL50 0,0043 mg/L	Poisson	96 heures

**Informations écologiques****Biodégradabilité****Nom du produit/composant****Demi-vie aquatique****Photolyse****Biodégradabilité**

## SeaForce 90

xylène	-	-	Facilement
solvant naphta aromatique léger (pétrole)	-	-	Non facilement

### Potentiel de bioaccumulation

<u>Nom du produit/composant</u>	<u>LogP<sub>ow</sub></u>	<u>FBC</u>	<u>Potentiel</u>
xylène	3,12	-	élevée

## 13. Considérations relatives à l'élimination

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Le produit et le contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux.

**Catalogue Européen des Déchets** : 08 01 11\* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses. Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

## 14. Informations relatives au transport

**Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

### Réglementation internationale du transport

<b>Nom d'expédition</b>	: Pesticide cuivrique, liquide, toxique, inflammable (bis(1-hydroxy-1h-pyridine-2-thionato-o,s)copper, xylène)
<b>Numéro ONU</b>	: 3009
<b>Classe</b>	: 6.1
<b>Risque secondaire</b>	: 3
<b>Groupe d'emballage</b>	: III
<b>Étiquette</b>	:



### Autres informations

<b>ADR / RID</b>	: Tunnel restriction code: (E) Numéro d'identification du danger: 63
<b>IMDG</b>	: Programmes d'urgence ("EmS"): F-E, S-D Polluant marin: P Substances polluantes de l'environnement marin : bis(1-hydroxy-1h-pyridine-2-thionato-o,s)copper, xylene



Transport en conformité avec ADR/RID, IMDG/IMO et ICAO/IATA et les règlements nationaux.

## 15. Informations réglementaires

**Réglementations de l'Union Européenne** : La classification et l'étiquetage Transport du produit selon la directive 1999/45/EC sont les suivants:

**Symbole(s) de danger** :



Toxique



Dangereux pour l'environnement

- Phrases de risque** : R10- Inflammable.  
R23- Toxique par inhalation.  
R21/22- Nocif par contact avec la peau et par ingestion.  
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Conseils de prudence** : S23- Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.  
S36/37- Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
S38- En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.  
S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Contient du (de la)** : oxyde de cuivre (I)  
xylène  
Colophane  
zinebe  
bis(1-hydroxy-1h-pyridine-2-thionato-o,s)copper
- Autres informations** : Satisfait aux dispositions de la Convention de l'OMI sur les systèmes antisalissure (AFS/CONF/26)  
Ce produit ne contient pas de composés organostanniques agissant en tant que biocides et satisfait aux dispositions de la Convention internationale sur le contrôle des systèmes antisalissure sur les navires que l'OMI a adoptée en octobre 2001 (document de l'OMI AFS/CONF/26).
- Usage industriel** : L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

## 16. Autres informations

- Classification FIPEC** : 1
- Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France** : R11- Facilement inflammable.  
R10- Inflammable.  
R26- Très toxique par inhalation.  
R23- Toxique par inhalation.  
R20- Nocif par inhalation.  
R22- Nocif en cas d'ingestion.  
R20/21- Nocif par inhalation et par contact avec la peau.  
R21/22- Nocif par contact avec la peau et par ingestion.  
R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.  
R41- Risque de lésions oculaires graves.  
R37- Irritant pour les voies respiratoires.  
R38- Irritant pour la peau.  
R43- Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.  
R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.  
R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R51/53- Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont obligatoires conformément à la directive UE 91/155/CEE et à ses amendements.**

**Date d'édition** : 28.11.2008.

**Version** : 2

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

[Avis au lecteur](#)

*Les informations contenues dans cette fiche signalétique reflètent l'état actuel de nos connaissances et des lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est toujours responsable de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette fiche signalétique constituent une description des normes de sécurité de notre produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit.*